



**Personne à appeler en cas d'urgence**

Nom :	Prénom :
-------	----------

Lien de parenté :	Tel :	GSM :
-------------------	-------	-------

Il est à remarquer que le prix de la pension, fixé annuellement par le Collège provincial, est sujet à modification. Celui-ci est pour l'année académique 2019-2020 de 2.590 € pour les étudiant(e)s de l'enseignement supérieur.

**MODE OPERATOIRE DE LA REPARTITION DE L'HEBERGEMENT**

- Les étudiant(e)s seront hébergé(e)s suivant l'ordre chronologique de réception du versement de 259€ sur notre compte bancaire.
- Normalement, la répartition sur les différents Sites s'effectue dans l'ordre suivant :
  - à l'Internat Site II : la priorité est accordée aux étudiant(e)s du type long.
  - à l'Internat Site I : - après épuisement des places au Site II.
    - la priorité est accordée aux élèves du Secondaire.

**Toute situation particulière sera analysée dans les meilleurs délais par la Direction.**

CONDITIONS DE RESERVATION D'UNE CHAMBRE

- La réservation devient ferme dès réception :
  - de ce document dûment complété.
  - du versement de 259€, uniquement par virement bancaire sur le compte BE60 0680 5355 8070, avec en communication le **nom** et le **prénom** de l'étudiant(e) ainsi que la mention « **provision 2020-2021** ».
  - du versement de 50€, uniquement par virement bancaire sur le compte BE60 0680 5355 8070, avec en communication « **caution de clé** ».
- Ce montant de 259€ ne pourra prétendre à remboursement, sauf si l'Internat se trouvait dans l'impossibilité matérielle de pouvoir octroyer une chambre, ou si la Direction est prévenue d'un désistement par courrier postal recommandé daté au plus tard le 15 septembre.
- En cas de litige, la date de réception de ce premier versement de 259€ sur notre compte bancaire déterminera l'ordre de priorité.
- Afin de respecter les modalités de son projet pédagogique, la Direction se réserve le droit de déterminer le site d'hébergement de même que la chambre. Dans cette optique, elle peut être amenée à procéder à tout moment à un changement d'affectation, notamment si le comportement de l'étudiant(e) devait se révéler de nature à troubler l'ordre établi à l'internat.

**ETABLISSEMENT FREQUENTE DURANT L'ANNEE ANTERIEURE :**

Année Scolaire/Académique	Année d'étude	Option	Nom et Adresse de l'Etablissement	Résultat <small>(biffer les mentions inutiles)</small>
<b>2019-2020</b>	.....	.....	..... .....	Réussite Echec En cours

**Pour accord,**  
Le responsable légal de l'étudiant(e),

Nom : .....  
Prénom : .....  
Signature :

**Pour accord,**  
Le responsable du paiement de la pension,

Nom : .....  
Prénom : .....  
Signature :

**Pour accord,**  
L'étudiant(e),

Nom : .....  
Prénom : .....  
Signature :